

ARRETE MUNICIPAL



COMMUNE de SAINTE COLOMBE
LES BEGUES
05700 SAINTE COLOMBE

Département

Prefecture des Hautes-Alpes

Arrondissement**Canton**

SERRES

Arrêté N° 13062023-2

**AUTORISATION DU MAIRE POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION
"LA FETE DES TERRASSES"
AUX CAMPING "LES CATOYES" - HAMEAU LES BEGUES - 05700 SAINTE-COLOMBE**

Le maire,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du CGCT ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal ;

Vu l'article R 623-2 du code pénal ;

Vu l'arrêté Préfectoral N°05-2017-02-02002 du 02/02/2017 ;

Vu la demande présentée par Monsieur David OLIVE, Gérant du Camping "Les Catoyes" - Hameau les Bégües - 05700 SAINTE COLOMBE en vue d'organiser "La Fête des Terrasses", le 1er juillet 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de répondre favorablement à cette demande ;

ARRETE

Article 1 – Monsieur David OLIVE, Gérant du Camping "Les Catoyes", est autorisé à organiser la manifestation "LA FETE DES TERRASSES" qui se tiendra de 18 heures 00 à 23 heures 00.

Article 2 – En aucun cas la manifestation ne pourra se prolonger au-delà de l'heure ainsi fixée, sans permission spéciale de l'autorité municipale.

Article 3 – Le permissionnaire devra déposer en mairie une attestation d'assurance en responsabilité Civile au titre de cette manifestation. Il sera tenu pour seul responsable de l'organisation et du déroulement de cette manifestation.

Article 4 - Le bénéficiaire de la présente autorisation sera attentif à la situation météorologique et en cas d'alerte, il s'engage à prendre toutes les dispositions de sécurité utiles et nécessaires.

Article 5 - Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies selon les lois en

vigueur.

Article 6 – Monsieur Jean-Pierre ROUX, le Maire, les services de gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire
Jean-Pierre ROUX

Fait à : SAINTE COLOMBE

Le 13/06/2023



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Roux".

Maire, Jean-Pierre ROUX

Signature et cachet